

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SESSION 2014

PHILOSOPHIE

Toutes séries sauf TMD

Durée de l'épreuve : 4 heures - coefficient : 2

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1 à 2.

L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST STRICTEMENT INTERDIT

Le candidat traitera l'un des sujets suivants au choix.

Sujet 1 : Peut-on apprendre à être heureux ?

Sujet 2 : Est-ce parce qu'ils sont ignorants que les hommes ont des croyances ?

Sujet 3 :

Quel est le véritable fondement du droit de punir ? Nous dirons qu'il est double : l'intérêt général et la justice. L'objet immédiat du législateur* est d'assurer par des moyens convenables la conservation de la société, conservation qui ne va pas sans le respect par chacun des droits de tous. C'est pourquoi la société en frappant le coupable poursuit avant tout un but de répression et d'intimidation. C'est le but immédiat. C'est ce qu'il faut retenir du système de la défense sociale. Mais pour la société comme pour l'individu, le droit de légitime défense a des limites, et ces limites sont tracées en toutes circonstances par la justice. De même que je puis et dois me défendre quand on m'attaque, mais que je n'ai pas le droit d'user de cette faculté plus qu'il n'est nécessaire pour assurer ma conservation et mettre mon agresseur dans l'impossibilité de nuire, ainsi la société doit se défendre contre une agression, mais parmi les moyens dont elle userait, il y en a d'injustes. Il est juste que le châtement soit proportionné à l'offense** et qu'il ne soit pas trop sévère, même si l'intérêt de la société devait y trouver son prix. Il est injuste de sacrifier un citoyen à tous, et c'est pourquoi, même si l'intérêt général paraît y trouver son compte, le législateur doit s'abstenir de le faire. La justice absolue considérée comme un idéal supérieur intervient donc ici, mais moins comme un idéal à réaliser que comme une restriction constamment apportée à la poursuite de l'intérêt général.

BERGSON, *Cours de morale, de métaphysique et d'histoire de la philosophie moderne* (lycée Henri IV) 1892-1893.

* *législateur* : pouvoir qui fait les lois.

** *offense* : faute, agression.

Pour expliquer ce texte, vous répondrez aux questions suivantes, qui sont destinées principalement à guider votre rédaction. Elles ne sont pas indépendantes les unes des autres et demandent que le texte soit d'abord étudié dans son ensemble.

1. Dégagez la thèse de ce texte et montrez comment elle est établie.
2.
 - a) En quoi le droit de punir a-t-il pour « but immédiat » la répression et l'intimidation ?
 - b) Expliquez : « pour la société comme pour l'individu, le droit de légitime défense a des limites ».
 - c) Pourquoi l'idéal supérieur de la justice interdit-il de « sacrifier un citoyen à tous » ?
3. L'idéal de justice doit-il limiter le droit de punir ?